

02 juil 2021 -18:04

Appartient à Conseil des ministres du 2 juillet

Modification de la réglementation pour les étudiants étrangers en Belgique

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal ouvrant aux étudiants étrangers un accès au marché du travail.

Les principales modifications portent, d'une part, sur un accès au marché du travail limité pour les étudiants étrangers participant à un programme de mobilité à l'intérieur de l'Union européenne. D'autre part, le projet prévoit un accès au marché du travail illimité pour ceux qui, après l'achèvement de leurs études, séjournent pendant douze mois au maximum en vue de trouver un emploi ou de créer une entreprise.

Le projet est soumis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 septembre 2018 portant exécution de la loi du 9 mai 2018 relative à l'occupation de ressortissants étrangers se trouvant dans une situation particulière de séjour

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be